

« INNOVATION & MEDIATION : UN DUO D'AVENIR »

→ Le 19 juin 2018, l'Association des Conseils en Propriété Industrielle (ACPI) organise à l'Hôtel de l'Industrie une conférence-débat dédiée à l'accompagnement 360° proposé par les cabinets de conseil en propriété industrielle. Conçue avec la Chambre Arbitrale Internationale de Paris, cette rencontre réunira pour la première fois universitaires, acteurs de la R&D, incubateurs, designers, startups, PME, grands groupes, magistrats..., invités à explorer ensemble les avantages d'une stratégie 100 % anticipation, pour libérer le potentiel des entreprises créatives et innovantes.

Profession « CPI »

Ingénieurs ou juristes de haut niveau, les conseils en propriété industrielle sont spécialisés dans le secteur des brevets ou dans celui des marques, des dessins & modèles et des noms de domaine. Le plus souvent, leurs cabinets développent cette double expertise. Ils accompagnent les créateurs de valeur au quotidien, dans la durée et en toute indépendance. Ils interviennent auprès des particuliers, des entreprises et des organismes de recherche dans la protection, l'exploitation, **la valorisation et la défense de leur patrimoine immatériel**. A cette expertise transversale, s'ajoute une grande **proximité avec l'écosystème de la création, de la recherche et de l'innovation**.

Acteurs clés de la croissance

La profession a pour objectif d'apporter une expertise pointue aux grands groupes, de contribuer à transformer les PME en ETI et d'aider les startups à se développer à l'international. Pour y parvenir les conseils en propriété industrielle étudient la spécificité du projet, privilégient le secret ou la publicité d'un dépôt et organisent une protection efficace en tenant compte de la stratégie business et de l'environnement de leurs clients. Ils mesurent également les risques au vu des

droits des concurrents, contestent ceux-ci ou suggèrent des adaptations pour une protection optimale. Enfin, ils anticipent la commercialisation à l'étranger et mettent en place des procédures de surveillance afin d'assurer la pérennité des droits acquis.

Large focus sur la médiation avec remise du vade-mecum « IP Mediation »

Aujourd'hui, les conseils en propriété industrielle ouvrent leurs champs d'activités à la médiation pour contribuer à la résolution des conflits qui peuvent paralyser l'activité des entreprises innovantes lorsqu'ils portent sur les brevets, les marques, les dessins ou modèles, les noms de domaine ou les contrats associés. L'ACPI incite la profession à acquérir cette compétence et favorise l'accès à ces médiateurs spécialisés par l'intermédiaire de sa Commission d'arbitrage et de médiation. Cette dernière organise la promotion des procédures de médiation en propriété industrielle qui sont administrées par le Secrétariat permanent de la Chambre Arbitrale Internationale de Paris.

Encouragée par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, la médiation sera au cœur des échanges de la conférence-débat du 19 juin 2018, avec la présentation de cas concrets et le regroupement exceptionnel d'intervenants clés de la médiation spécialisée en propriété intellectuelle.

Programme et inscription à la rencontre organisée à l'Hôtel de l'Industrie : www.weezevent.com/ip-mediation

Événement organisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts et avec le soutien de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, la Direction Générale des Entreprises, la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, France Innovation, le Réseau SATT, Arts & Métiers Accélération, le Réseau Entreprendre, BPI France, Design Fax...

L'ASSOCIATION DES CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

→ Depuis 1884, la vocation de l'Association des Conseils en Propriété Industrielle est de regrouper les conseils en propriété industrielle exerçant à titre libéral, individuellement ou en groupe, en tant qu'employeurs ou travailleurs indépendants. Branche française de la Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle (FICPI), l'ACPI participe au développement de la propriété intellectuelle, défend un conseil éthique et responsable, et contribue à l'évolution du métier et de sa réglementation, au niveau national et international.

13, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris
Tél : +33 1 53 21 90 89 - www.acpi.asso.fr

LA CHAMBRE ARBITRALE INTERNATIONALE DE PARIS

→ La Chambre Arbitrale Internationale de Paris est une institution à but non lucratif et à compétence générale qui a pour mission de mettre à la disposition des entreprises de toute taille les moyens nécessaires au règlement de leurs litiges par voie d'arbitrage ou de médiation. Créée en 1926, c'est aujourd'hui le plus ancien centre d'arbitrage en activité en France. Près de 30 000 litiges touchant aux activités du monde du commerce

6, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75116 Paris
Tél : +33 1 42 36 99 65 - www.arbitrage.org